

## Synthèse

### Enquête sur les espaces sans tabac auprès des Villes-Santé du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS

Enquête réalisée par Rose Fonteneau, synthèse rédigée par Lorène Panet

Cette enquête a été ouverte le 18 Septembre 2019 et s'est clôturée le 15 Novembre 2019 et s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec la Ligue Nationale Contre le Cancer. Composée de 31 questions, son but est de faire un point sur l'état des connaissances des Villes-Santé du Réseau concernant cette démarche mise en place par la Ligue. Certaines questions portaient également sur la création et la mise en place d'espaces sans tabac, que ce soit au niveau du nombre d'espaces labellisés comme tels ou des réflexions et échanges qui ont pu avoir lieu au sein de la collectivité.

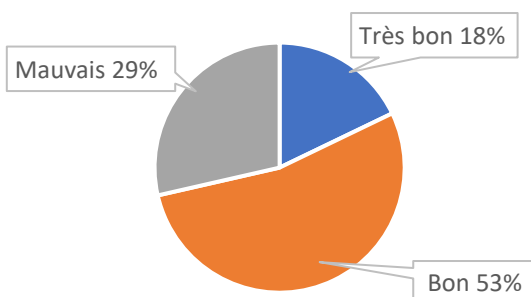
Au total, 28 personnes ont répondu à cette enquête et représentent 24 Villes-Santé sur un total de 91 villes, soit un taux de participation de 26.37%. Parmi ces 28 répondants, 4 sont des élus, le reste étant des techniciens et tous travaillent en très grande majorité au sein d'un service, d'une direction ou d'une délégation destinée à la santé.

Pour cette synthèse et sachant que toutes les personnes n'ont pas répondu à l'ensemble des questions, pour que les résultats puissent être suffisamment parlants, seules les questions avec 14 réponses minimum (soit 50% des répondants) ont été prises en compte. Les réponses exposées seront celles des répondants et non des collectivités car, dans certains cas, au sein d'une même collectivité plusieurs personnes ont répondu à l'enquête.

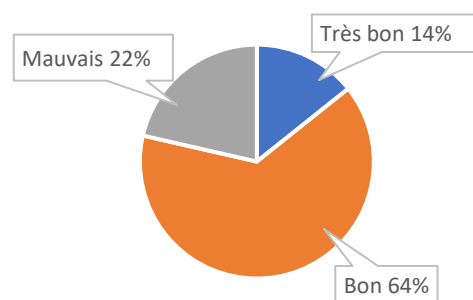
#### État des connaissances

Tous les répondants ont pu qualifier leur état de connaissance concernant les espaces sans tabac. En effet, une grande majorité d'entre eux (71%) qualifie cet état de connaissance comme « Bon » (**Armentières, Lille, Nice** par exemple) ou « Très bon » (**Caen, Lyon, Paris** par exemple). Cependant, presque un tiers des répondants qualifient leur état de connaissance sur les espaces sans tabac comme « Mauvais ».

État de connaissance sur les espaces sans tabac



État de connaissance sur la démarche de la Ligue Nationale Contre le Cancer



De la même manière, la tendance des réponses est identique concernant l'état de connaissance de la démarche engagée par la Ligue Nationale Contre le Cancer sur ce sujet des espaces sans tabac. En effet, 78% des répondants qualifient leur état de connaissance comme « Très bon » ou « Bon », le reste des répondants (22%) qualifiant cet état de « Mauvais ».

Malgré ces chiffres exprimant des connaissances bonnes sur le sujet des espaces sans tabac ainsi que sur la démarche de la Ligue Nationale Contre le Cancer de la part des répondants, ces derniers sont tout de même demandeurs et expriment un besoin d'être plus informés et d'échanger avec d'autres Villes-Santé sur le sujet. En effet, 73% des répondants ont répondu favorablement à la question « Ressentez-vous le besoin d'être davantage informé.e ou d'échanger avec les autres Villes-Santé sur les possibilités de mise en place d'espaces sans tabac (EST) ? ». Le quasi tiers restant a, quant à lui, répondu négativement. Seules deux personnes n'ont pas répondu oui ou non à la question

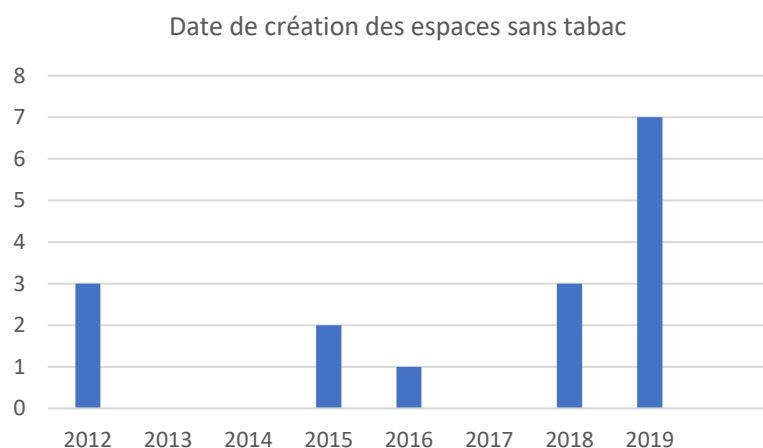
mais ont exprimé, pour l'une, que ce n'était « pas une priorité pour l'instant », tandis que l'autre, même si n'ayant pas répondu oui ou non, a montré qu'elle n'était pas contre l'idée avec un « pourquoi pas ».

### Présence d'espaces sans tabac

Dans une volonté d'en apprendre un peu plus sur le nombre d'espaces sans tabac dans les Villes-Santé, une des questions de l'enquête portait sur leur mise en place au sein des collectivités. À cette question, un peu plus de la moitié des répondants (57% = 16 personnes) a affirmé que leur collectivité avait mis en place des espaces sans tabac ou qu'elle prévoyait de le faire en 2019. L'autre part des répondant a donc répondu négativement à cette question.

La question suivante, destinée aux personnes ayant répondu « Oui » à la question précédente (16), portait sur le nombre d'espaces sans tabac mis en place ou qu'il est prévu de mettre en place. Sur la totalité des répondants, 9 informent qu'au sein de leur collectivité il existe ou existera moins de 10 espaces sans tabac (**Nice, Bourg-en-Bresse, Chamalières** par exemple). Ensuite, 5 répondants ont déclaré que leur collectivité possédait ou prévoyait de mettre en place une ou plusieurs dizaines d'espace sans tabac (**Lyon : 31 ; La Rochelle : 50**, par exemple). Enfin, les personnes ayant répondu au nom des Villes de **Caen** et **Bordeaux** ont informé que leur commune possède ou compte labelliser une centaine d'espaces sans tabac.

Toujours concernant la création des espaces sans tabac dans les collectivités, une question portait sur la date de création des différents espaces sans tabac et était également destinée aux 16 mêmes personnes. Au sein des collectivités ayant répondu, les espaces sans tabac les plus anciens datent de 2012 (**Nice, Saint-Joseph (Réunion), et Cannes**), soit la date de création des premiers espaces sans tabac en France. Puis, jusqu'en 2015, il ne semblerait qu'aucune des villes ayant répondu à la question n'est mis en place ce type d'espaces. En 2015, deux villes ont relancé la labellisation d'espaces sans tabac (**Lyon et Porto Vecchio**), une seule en 2016 (**Bourg-en-Bresse**). Puis de la même manière, en 2017, aucune des villes répondantes n'a labellisé de nouveaux espaces sans tabac. En 2018, ce sont les Villes de **Paris, Chamalières et Grand Nancy Métropole** qui créent à leur tour des espaces sans tabac, puis en 2019, ce sont 7 personnes qui affirment que leur ville a labellisé plusieurs de leurs espaces comme des espaces sans tabac (**Dunkerque (CU) x2, La Rochelle x3, Bordeaux et Caen**).



### Mise en place des espaces sans tabac

La question suivante (plusieurs choix de réponse possible), toujours destinée aux 16 répondants, portait sur les lieux choisis pour être labellisés espaces sans tabac. Les espaces actuellement labellisés sont, dans 60% des cas, des parcs, des jardins publics et/ou des squares. Ensuite les plages et plages urbaines représentent près de 47% des espaces déjà labellisés sans tabac dans les collectivités répondantes. Les abords d'établissements scolaires représentent, quant à eux, un peu plus d'un tiers des espaces sans tabac actuels. Concernant les espaces sans tabac prévus pour l'année 2019, le choix est sans appel, plus de 71% des espaces sans tabac prévus dans les collectivités répondantes seront des parcs, jardins et/ou square. Font leur apparition les abribus : un peu moins de 15% des espaces prochainement labellisés en seront.

Cette question permettait également aux personnes de citer des espaces qui ont été labellisés espaces sans tabac ne faisant pas l'objet d'une proposition de réponse. Par exemple, **La Rochelle** a cité des espaces « autour des aires de

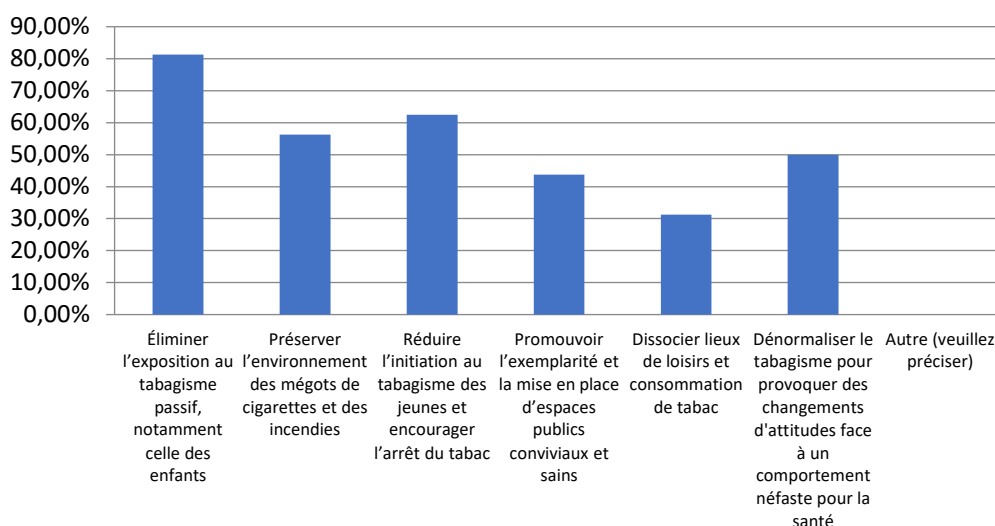
jeux des enfants dans parcs ». **Bordeaux** évoque également les « abords des lieux de petite enfance (crèches, lieux parents/enfants) ». À **Paris** et **Caen**, des espaces sans tabac concernent également les « abords des équipements sportifs » (**Caen**). Dans le cas de la Ville de **Paris** c'est « en réflexion : devant des équipements sportifs ».

La prochaine question portait sur les objectifs auxquels répond la création d'espaces sans tabac. Il a donc été demandé aux 16 répondants de cocher trois objectifs maximum. Les résultats à cette question ne montrent pas une tendance envers un ou deux objectifs en particulier. Celui qui revient souvent et qui correspond en fait à l'objectif même des espaces sans tabac est « *Éliminer l'exposition au tabagisme passif, notamment celle des enfants* » (81,25% des réponses). Le second objectif le plus souvent cité est « *Réduire l'initiation au tabagisme des jeunes et encourager l'arrêt du tabac* ». Plus de la moitié des répondants ont également coché les trois objectifs suivants :

- *Préserver l'environnement des mégots de cigarettes et des incendies*
- *Dénormaliser le tabagisme pour provoquer des changements d'attitudes face à un comportement néfaste pour la santé*
- *Promouvoir l'exemplarité et la mise en place d'espaces publics conviviaux et sains*

Pour terminer, près d'un tiers des répondants (31.25%) affirme qu'un des objectifs de la mise en place d'espaces sans tabac consiste à « *Dissocier lieux de loisirs et consommation de tabac* ».

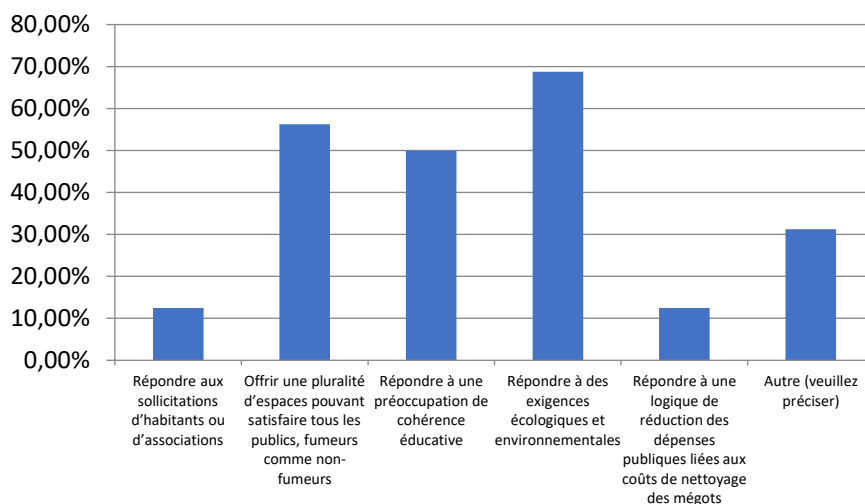
Les principaux objectifs auxquels répond la création d'espace sans tabac par votre collectivité



De la même manière, une des questions de l'enquête demandait aux répondants quelles ont été les raisons qui ont poussé les collectivités à développer des espaces sans tabac. 3 raisons se détachent des 6 proposées et ont récoltés plus de 50% de réponses.

- *Répondre à des exigences écologiques et environnementales* (68,75%)
- *Offrir une pluralité d'espaces pouvant satisfaire tous les publics, fumeurs comme non-fumeurs* (56,25%)
- *Répondre à une préoccupation de cohérence éducative* (50%)

Les principales raisons qui ont amené votre collectivité à développer des espaces sans tabac



Les répondants avaient également la possibilité de citer eux-mêmes les raisons qui ont poussé leur collectivité vers cette labellisation. Pour **Bordeaux**, il

s'agit de « répondre à une problématique de santé publique ». Dans cette même idée une des raisons exposées par **La Rochelle** est la volonté de « développer des espaces favorables à la santé ». Plus simplement, pour la **Communauté Urbaine de Dunkerque** il s'agissait d'une « demande de l'élue ». Enfin, pour **Caen** et **Chamalières**, la création d'espaces sans tabac est issue d'un partenariat avec la Ligue Nationale Contre le Cancer.

### **Accompagnement de la création d'espaces sans tabac**

En plus de la labellisation même d'espaces sans tabac, nous avons demandé aux Villes membres si cette labellisation était accompagnée de toute forme de sensibilisation, de formation ou de médiation. Pour 81% des répondants (13 sur 16 au total), la réponse est oui.

De la même façon, les collectivités peuvent être accompagnées par la Ligue Nationale Contre le Cancer pour mettre en place ces espaces sans tabac. En effet, au niveau des répondants (16), 88% affirment avoir bénéficié d'un accompagnement de la Ligue pour mettre en place cette labellisation d'espaces sans tabac.

### **Acteurs des espaces sans tabac**

Ensuite, il a été demandé aux Villes membres le ou les acteur(s) ayant initié l'idée de créer un espace sans tabac. Dans plus de 56% des cas, il s'agit des collectivités. La moitié des répondants (50%) informent que l'initiative de créer des espaces sans tabac vient de la Ligue contre le cancer. Dans certaines villes (**Caen, La Rochelle**), les personnes ont répondu que c'était la collectivité ainsi que la Ligue contre le cancer qui étaient à l'initiative de la création d'espaces sans tabac.

La Ville de **Paris** précise que dans son cas, dans le cadre de la création d'espaces sans tabac, la Ligue a été « soutenue financièrement par l'ARS Île de France ». Parmi les répondants (16), seule la collectivité de **Grand Nancy Métropole** indique que les habitants ont également été, en plus de la collectivité, à l'initiative de la création d'espaces sans tabac.

### **Avis sur la mise en place d'espaces sans tabac**

La dernière question ayant récolté un taux de réponses de 50% minimum, soit 14 réponses, portait sur la facilité ou non de la mise en place de la labellisation d'espaces sans tabac. Plus de 53% des répondants ont affirmé que la mise en place d'espaces sans tabac est « Assez simple » et 40% considèrent que c'est « Assez difficile ». Seule la Ville de **Chamalières** qualifie la mise en place d'espaces sans tabac comme « Très simple ».

Pour rappel, cette synthèse n'est pas exhaustive et ne prend en compte que les questions auxquelles la moitié des répondants, soit 14 personnes au moins, ont répondu. En dessous de cela et rapporté au nombre total de Villes-Santé, les réponses perdraient en signification.

De plus, cette synthèse résume uniquement les réponses reçues et ne cherche pas à expliquer ce que peuvent signifier les tendances des réponses à chaque question.